



Le Lien



Journal des Retraités-es 

n°87 - Septembre 2023

SPECIAL ELECTIONS CPRP

Voter est un droit, ne laissez pas les autres décider pour VOUS.

Il est important qu'à chaque occasion nous puissions envoyer un signal fort à ceux qui nous exploitent et nous asservissent. En votant pour les candidats SUD-Rail à cette élection au CA de la CPRP, vous ferez entendre la voix de celles et ceux qui refusent ces choix idéologiques uniquement guidés par l'argent-roi. Vous direz non à la mort programmée de la SNCF, de nos facilités de circulation, de notre caisse de retraite, de nos prestations sociales, de nos activités au sein des CASI, dont l'accès, cantines notamment, devint de plus en plus difficile aux anciens vu les découpages de la SNCF. Vous affirmez aussi votre volonté de voir développer le transport ferroviaire par trains publics, grés par des personnels au statut. Et par votre vote vous ferez entendre la voix de syndicalistes sincères qui luttent pour une société plus juste, plus humaine, dans laquelle la bourse et les grands patrons ne soient pas les seuls à avoir droit au chapitre.

LE 17 OCTOBRE JE VOTE SUD-Rail !



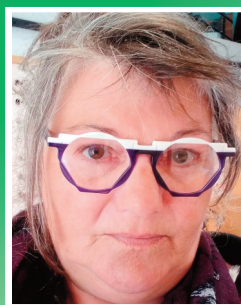
**Une équipe de retraités-es
à l'écoute,
au service de tous !**

VOTEZ POUR LES CANDIDATS-ES SUD-RAIL

TITULAIRES



Didier Chaissac
Midi-Pyrénées



Isabelle Roumillac
Val-de-Loire



Henri Duclut
Bretagne

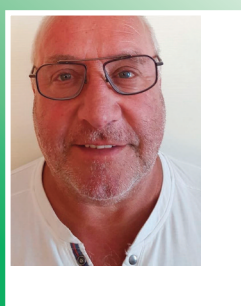


Evelyne Nouailletas
Paris-Sud-Est

SUPPLEANTS-ES



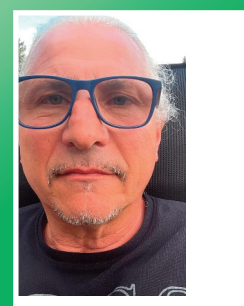
Brigitte Bouilhou
Paris-Sud-Est



Paul Bischoff
Strasbourg



Anne Millant
Centraux



Jean-Marc Launay
Paca

Voter pour les candidats SUD-Rail au CA de la caisse de retraite : mode d'emploi ...

Attention: l'élection se fait par correspondance et la carte de vote doit parvenir au plus tard le 17 octobre au centre de tri. Nous vous conseillons donc de poster votre carte de vote avant le 10 octobre. Le matériel de vote est envoyé par la caisse au plus tard le 26 septembre.

Celui-ci comprendra :

- une lettre d'accompagnement porte-adresse imprimée en quadrichromie, comportant au verso le mode opératoire du vote, ainsi que la carte réponse sur sa partie inférieure ;
- la liasse des professions de foi, présentée dans l'ordre de dépôt des candidatures, imprimées en quadrichromie ; la liste des candidats figure sur chaque profession de foi ;
- une planche d'étiquettes autocollantes à détacher, imprimée en quadrichromie, chaque étiquette comportant un code-barres permettant d'identifier une liste de candidats. Ne vous tromper pas ... nous c'est SUD-Rail !

Au cas où vous ne receviez pas ce matériel, il faut le demander au secrétariat de la CPRPSNCF (nous contacter si nécessaire)...

Les administrateurs de SUD-Rail qui seront élus s'engagent à :

- > vous écouter,
- > vous informer,
- > vous défendre.

Les priorités revendicatives de SUD-Rail

UN NIVEAU DE VIE DÉCENT

Face à la baisse de notre pouvoir d'achat et à celles programmées suite à la réforme, SUD-Rail revendique un autre partage des richesses.

NIVEAU DE PENSION

- Pas de pension inférieure au SMIC revendiqué, soit 1700 euros nets par mois,
- Rattrapage des pertes cumulées du pouvoir d'achat,
- Retour au lien entre les augmentations de salaire, les mesures salariales des actifs et le montant des pensions (péréquation) ce qui impose le retour de notre caisse au sein de la SNCF,
- Pour les pensions de réversion : augmentation du taux jusqu'à 80% (actuellement 50%) et prise en compte de toutes les situations de vie communes,
- Exonération de la CSG et de la CRDS pour les petites pensions.

OU TROUVER L'ARGENT ?

Les caisses ne sont pas vides pour tout le monde :

- Les richesses créées* ont été multipliées par 44 entre 1960 et 2012 (*mesurées par le PIB en euro courant corrigé de l'inflation),
- Les profits réalisés versés aux actionnaires du CAC 40 explosent,
- Les exonérations de cotisations patronales vont se chiffrer à 83 milliards en 2023,
- Il est possible d'avoir les moyens de répondre aux attentes des retraités-es si on répartit plus justement la richesse nationale et si on modifie l'assiette des cotisations patronales en y incluant la valeur ajoutée et les profits spéculatifs.

SE DEPLACER

Se déplacer, c'est vaquer à ses activités, accéder aux loisirs, à la culture, c'est être libre.

POUR CIRCULER

- Gratuité des facilités de circulation pour les retraités-es et les actifs en trafic intérieur, le maintien des facilités de circulation internationales pour les retraités-es,
- Maintien des facilités de circulation pour les enfants qui poursuivent leurs études tout en travaillant pour les payer et quel que soit le salaire perçu,
- Suppression des contingents. Maintien des différents canaux de distribution pour l'achat de billets (guichets, téléphone, et internet). L'arrêt de la dématérialisation des FC qui risque rapidement de décourager de nombreux retraités-es à utiliser leur FC et le train du fait des difficultés à maîtriser l'informatique et les procédures.

VIEILLIR SEREINEMENT

Après une vie passée au labeur, trop souvent les retraités-es sont considérés-es comme un coût pour la société !

DANS LA DIGNITE

- Développer la vie sociale des retraités-es en augmentant l'inter-génération et la prévention santé.
- Organiser le maintien à domicile dans les meilleures conditions avec qualification des intervenants et proximité des services.
- Traitement et proximité des soins : quel que soit l'endroit où l'on habite, l'accès des personnes dépendantes aux services spécialisés doit être facilité pour tous et rester proche de leur domicile.
- Cesser de faire des économies sur la prévention, ce qui coûte plus cher au final. Les actions de prévention de la dépendance sont à développer en amont, notamment grâce à l'indispensable maintien des financements de la solidarité nationale en faveur de l'accompagnement des personnes âgées autonomes
- Assurer l'accueil en maisons spécialisées avec les mêmes exigences (qualification des personnels et proximité des structures) pour que la vieillesse ne soit pas une rupture avec la vie.
- Humaniser et professionnaliser tout le secteur médico-social concernant les personnes âgées.
- Refus de la marchandisation du secteur en ce qui concerne l'Aide à Domicile ou les Maisons d'Accueil pour Personnes Âgées, car elle s'oppose à la solidarité.

UN TOIT POUR TOUS

A l'heure où le logement fait la une de l'actualité, un toit est plus que jamais un droit !

LOGEMENT

- Maintien du pensionné dans le logement qu'il occupait en activité avec strictement les mêmes conditions de bail et de loyer.
- Maintien du veuf ou de la veuve du pensionné dans les mêmes conditions.
- Retour au bénéfice de logements à tarifs réduits dans les foyers.



LA SANTÉ ET L'ACCÈS AUX SOINS

Pour que la santé soit un droit cela implique que l'on redonne la parole, la dignité aux usagers, à commencer par ceux que les mesures injustes touchent le plus : malades et handicapés, et que notre système de protection sociale avec ses principes, notamment la répartition et la solidarité, soit garantie.

DANS LE RESPECT

- Retour de la CPRP dans le sein de la SNCF,
- Remboursement à 100% des frais d'optiques, des prothèses dentaires et auditives, et de l'appareillage médical,
- Remboursement : suppression du ticket modérateur, franchises médicales et du forfait hospitalier,
- Alignement des taux de remboursement sur celui des cadres supérieurs,
- Bilan de santé complet et gratuit tous les 3 ans et suivi gratuit et permanent des travailleurs de l'amiante,
- Accès, pour ceux qui le souhaitent, au même titre que les actifs dans les cabinets médicaux SNCF (en particulier chez les spécialistes),
- Maintien du conjoint à la Caisse de Prévoyance, s'il y a été affilié, y compris s'il perçoit une retraite d'une autre caisse.
- Allocation de décès du-de la retraité-e équivalente à celle des actifs: 1 an de pension brute.

LES LOISIRS

Sans loisirs, c'est moisir un peu, beaucoup ... !

ACTIVITES

- Information à domicile des activités des CASI et CCGPF auprès de tous les retraité-es et ayant droits des actifs,
- Tarifs des activités sociales des retraité-es égales à ceux des actifs.



Fédération SUD-Rail Tel : 01.42.43.35.75 sud.rail.federation@gmail.com, ww.sudrail.fr
Liaison retraité-e-s 17 Bd de la Libération 93200 Saint Denis Tel 01 42 43 99 77
liaisonretraites@retraitesudrail.org - Blog : www.retraitesudrail.org

AIDE A L'AUTONOMIE

Plus de 2 millions de personnes de plus de 85 ans, dont un peu moins de la moitié qui présentent de forts handicaps, posant des problèmes humains, affectifs et financiers importants à de nombreuses personnes et à leurs familles, non pris en charge malgré les promesses de gouvernements successifs. L'aide à l'autonomie nécessite de répondre aux besoins humains des personnes fragilisées, d'aider les familles et les proches, de prendre en charge collectivement plusieurs dizaines de milliards d'euros de « restes à charge » aux personnes âgées et leurs familles.

LA PRISE EN CHARGE

- L'aide à l'autonomie prise en charge collectivement par la Sécurité sociale à 100% afin de supprimer le recours à des assurances individuelles, à des mutuelles particulières ou à des complémentaires et/ou au patrimoine personnel des personnes fragilisées ou de leurs familles (recours sur succession).
 - Une prestation de compensation du handicap respectant le traité de l'ONU, signé par la France, la non discrimination par l'âge pour les handicapés, respectant aussi la loi de 2005 attribuant les mêmes droits aux moins et aux plus de 60 ans.
 - L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) doit répondre aux besoins. L'Etat doit augmenter et non diminuer sa contribution dans une période où le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de 83% en 10 ans.
 - Une société du « Mieux vivre ensemble », ouverte, refusant exclusion, rejet, isolement, mise à l'écart, ce qui impose des choix politiques, la garantie d'un socle de droits sociaux basés sur la solidarité nationale.
- Pour l'instauration d'un droit à l'autonomie, au

« bien vieillir » :

- Faciliter les transports et les déplacements. L'espace urbain et, plus largement, les espaces publics devraient être pensés en fonction de la diversité des populations qui ont vocation à s'y croiser et à s'y rencontrer. □
- Développer la prévention. Il ne s'agit pas de réduire le nombre de personnes prises en charge par l'APA, mais plutôt de l'augmenter : une prise en charge précoce et adaptée participe à la prévention.
- Privilégier et faciliter le maintien à domicile par un soutien adapté, par un réel service public regroupant de nombreux métiers qualifiés.
- Favoriser l'implantation d'établissements de proximité, à taille humaine, dans les quartiers, dans les cantons, permettant le maintien des relations sociales de voisinage. □
- Pour la mise en place d'un grand service public de l'accompagnement avec des personnels à temps plein, qualifiés, aux compétences reconnues, agissant au domicile des personnes et dans les établissements.

